

## Foire Aux Questions relative à l'abonnement Swisscom CMN de la HEP-BEJUNE

Question	Réponse
J'ai un contrat chez un autre opérateur, puis-je bénéficier du CMN ?	Non, il faut attendre la fin du contrat pour le faire transiter en premier de manière personnel chez Swisscom. Ensuite, il faut le convertir en passant par le formulaire interne de la HEP-BEJUNE (rf. Comment fait-on pour s'inscrire au CMN).
J'ai déjà ou je suis encore sous contrat chez Swisscom, puis-je bénéficier du CMN ?	Oui, il est possible de passer au CMN. Cependant, Swisscom peut facturer un montant unique de CHF 300.- au client transférant le numéro d'appel si le transfert a lieu au cours des 12 premiers mois de validité du contrat du client existant.
Est-il possible de faire bénéficier la famille ou le/la conjoint/e du contrat CMN ?	Non, ceci n'est pas possible.
Est-il possible de bénéficier d'offres particulières sur les appareils ?	Non, au vu des conditions particulièrement avantageuses de l'abonnement, il n'est pas possible de bénéficier d'offres particulières.
Quelle est le niveau de confidentialité de la facturation des communications ?	La facturation est adressée à l'utilisateur. Néanmoins, étant garante du contrat, la HEP-BEJUNE peut accéder au détail des communications.
Est-il possible de recevoir les factures détaillées ?	Oui, une facture détaillée mensuelle est envoyée à l'adresse privée communiquée.
Je possède un mobile chez Orange, est-ce possible de récupérer mon ancien numéro ?	Oui cela est possible. Pour se faire, il faut passer le numéro chez Swisscom à l'aide du <a href="#">formulaire de procuration</a> puis faire la demande pour rejoindre le CMN (rf. Comment fait-on pour s'inscrire au CMN).
Comment fait-on pour s'inscrire au CMN ?	Remplir puis envoyer le <a href="#">formulaire d'inscription</a> au Service Informatique de Gestion ( <a href="mailto:sig@hep-bejune.ch">sig@hep-bejune.ch</a> ).